

Conseil municipal du lundi 5 octobre 2009

Le cinq octobre deux mil neuf, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, maire. Tous les membres étaient présents sauf Mme Josiane RUFFION absente excusée procuration à Mme Isabelle VEYRY.

M Bernard BONNOT a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil du 7 septembre 2009 appelle quelques observations. Dans le paragraphe bilan de la manifestation de la Star'AC, le conseil municipal des jeunes n'a pas été cité dans la liste des personnes qui ont œuvré pour le bon déroulement de la manifestation. Dans le paragraphe accueil de jour, il fallait lire « la commission étudie » à la place de « le maire étudie ».

Budget Lotissement « Bois de Jeune et de Chaux II » : résultat et clôture

Le Maire expose que les dernières écritures d'entrée et de sortie de stocks le lotissement « Bois de Jeune et de Chaux II » ont été passées en comptabilité.

Les travaux et encaissements étant terminés, le Maire propose de solder les comptes dudit budget et de le déclarer clos.

Le résultat comptable de ce budget est de 26.328,32 €. Cette somme sera reprise en recette de fonctionnement à l'article 7551 du budget communal 2009.

Le Maire précise que ces mouvements d'écritures d'ordre impliquent le vote d'un compte de gestion et d'un compte administratif à la fin de l'exercice comptable 2009.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Contrat d'occupation temporaire à la SCEA Vaccaires Saint-Jean

Le Maire expose que M. Eloi PETIT, représentant de la SCEA Vaccaires Saint-Jean, exploite les parcelles communales ZB n°223 située A Chaux et ZB n°8 A Vorot sans bail. En contre partie la SCEA Vaccaires Saint-Jean laisse à disposition les terrains et les fauche lors de manifestations communales.

Afin de régulariser cette situation le Maire propose d'établir pour ces deux parcelles d'une contenance de 17 949 m², un contrat d'occupation temporaire d'une durée d'un an moyennant un loyer annuel symbolique de 1€. Le Maire donne lecture du contrat d'occupation temporaire.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** la proposition faite et autorise le Maire à signer le bail correspondant.

Fonds d'intervention pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat (FISAC)

Le Maire expose qu'un permis de construire a été déposé par M. Gérard LOERSCH concernant la construction d'une boulangerie « La gloire de mon pain ». Dans le cadre du FISAC, la chambre des métiers et de l'artisanat peut apporter un soutien financier à ce projet. Le Maire propose de soutenir le projet déposé par M. Gérard LOERSCH.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'apporter son soutien pour le dossier de subvention présenté par M. Gérard LOERSCH auprès du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde du Commerce et de l'artisanat (FISAC).

Remplacement de Mme Céline DEVANNE à la commission impôt, à la commission d'appel d'offres et au SIVOS

Le Maire rappelle que suite à la démission de Mme Céline DEVANNE il y a lieu de désigner un membre titulaire à la commission des impôts. M. Roland DEMESMAY se porte candidat en tant que titulaire et Mme Isabelle BASTIEN en tant que suppléante

Un membre suppléant au SIVOS de Saint-Vit : M. Bruno BERNARD se porte candidat

Un membre suppléant à la commission d'appel d'offres : M. Roland DEMESMAY se porte candidat

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à **l'unanimité** :

- M. Roland DEMESMAY membre titulaire et Mme Isabelle BASTIEN membre suppléante à la commission des impôts
- M. Bruno BERNARD membre suppléant au SIVOS de Saint-Vit
- M. Roland DEMESMAY membre suppléant à la commission d'appel d'offres

Projet d'habitat mixte à vocation intergénérationnelle et /ou social – rue des Résistants

Le Maire présente un projet d'habitat mixte à vocation intergénérationnelle et/ou social rue des Résistants. Ce projet vise, dans ses grandes lignes, à lier à la fois des logements sociaux à destination des personnes âgées et des jeunes ménages.

Il précise que cette opération peut être mise en œuvre par la CAGB, l'EPF ou un établissement public à vocation sociale.

A ce jour le projet n'est pas arrêté dans le temps. Néanmoins le Maire propose que la commune puisse user de son droit de préemption en cas de vente des parcelles cadastrées AE n°200 et AE n°201 situées rue des Résistants.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** ce projet et autorise le Maire à user du droit de préemption communal sur les parcelles cadastrées AE n°200 et AE n°201.

QUESTIONS DIVERSES :

Terrain des Richets

Le parking devant la Maison des Loups appartient à l'association des Richets. Le maire rappelle qu'une convention a été signée avec l'association pour la pose d'une barrière de sécurité devant la bibliothèque. Afin de maîtriser cet espace la commune souhaite faire une proposition financière à l'association des Richets pour faire l'acquisition de ce parking.

Pollution au PCB

Suite à une pollution au PCB dans le Doubs datant des années 80, un arrêté inter-préfectoral en date du 18 septembre 2009 portant sur l'interdiction de consommer et commercialiser certaines espèces de poissons pêchés dans le Doubs, du barrage de Mathay jusqu'à la confluence Doubs-Saône, a été diffusé dans toutes les communes bordées par le Doubs. Cet arrêté est affiché et peut être consulté au panneau municipal de la mairie.

Plateaux de sécurité route de Vorges et route de Besançon

On attend toujours des devis pour les plateaux. La pose des plateaux traversant aux entrées de l'agglomération nécessite de gros travaux. Des arrêtés de circulation devront être pris pour couper temporairement la circulation pendant la durée des travaux.

Projet d'accueil de jour

Mme Isabelle CHATAIGNER fait un point sur deux réunions concernant le projet accueil de jour. La responsable de ce projet à la DDASS a confirmé que les financements ont été réservés pour la commune de Boussières. Il faut finaliser au plus vite le projet pour pouvoir débiter véritablement l'accueil de jour en 2010. Un courrier sera envoyé au Conseil Régional et à la DDASS pour préciser l'intention de la commune d'utiliser une structure type Algeco. Lors d'une deuxième réunion avec un responsable de la société Algeco il a été présenté les différents types de structure utilisables ainsi que leur coût de location. Il existe trois types de structure : une structure de base utilisée pour les chantiers, une structure intermédiaire et une structure de qualité supérieure présentant une bonne isolation phonique et thermique. La société Algeco s'occupe du montage de la structure, de la mise en conformité par rapport à la sécurité. La commission a retenu le choix de la structure Algeco de type intermédiaire dont le coût de location est de 7 €/m² par jour. Le bâtiment Algeco sera accolé à la Maison des

Loups. La Maison des Loups a été choisie pour sa facilité d'accès et son terrain plat ainsi que la proximité des branchements nécessaires (eau, électricité).

Commission fleurissement

La commune a choisi de réaliser des plantations pérennes qui nécessitent du temps avant d'être adultes. Cette année la fleur a donc été perdue. Il convient donc d'ôter la fleur sur les panneaux « Village fleuri ». Ces persistants permettent de dégager une partie du budget pour l'embauche d'une personne chargée d'assurer le jardinage et l'arrosage des massifs. Une durée de 6 h par semaine sur une période de 4 mois a été prévue. Il faudra également redéfinir le choix du fleurissement des bâtiments communaux (mairie, écoles).

Avant le 20 novembre, il est prévu de remplacer quelques persistants et de finir les massifs aux Papeteries. Le monument aux morts sera fleuri pour la commémoration du 11 novembre. Pour les massifs hors entrées du village : planter des bulbes pour le printemps et réaliser des plantations.

Le budget prévu est maintenu : 3000 € dont la moitié sera utilisée pour le salaire du jardinier et l'autre moitié pour l'achat des fleurs annuelles.

Terrain multisports

Suite à l'annonce légale du marché public parue dans l'Est Républicain pour la création d'un terrain multisports, de nombreuses demandes affluent en mairie, notamment de la part d'entreprises de travaux publics.

La commission d'appel d'offres se réunira le samedi 24 octobre à 10 h.

Eclairage de Noël

L'éclairage de Noël représente une consommation électrique très importante (25 % de la consommation annuelle). Il est donc nécessaire de songer à remplacer les éclairages actuels par des éclairages plus économiques type led. La commission se réunira pour décider du choix et de l'achat de guirlandes lumineuses venant remplacer le stock actuel.

Repas des anciens

Le repas des anciens se déroulera le dimanche 10 janvier 2010 à la Maison des Loups.

Une réunion est prévue pour définir le thème de la décoration des tables ainsi que l'organisation du repas (animation prévue, etc.....). La salle sera préparée le samedi 9 janvier dans l'après-midi.

Commission voirie

La commission voirie se réunira prochainement pour lister les travaux à réaliser et demander des devis pour pouvoir les inscrire au budget 2010. La pose de trottoirs chemin de Nela est prioritaire ainsi que le problème de traitement de l'eau Route de Vorges.

Station d'épuration

La Communauté d'Agglomération, avec qui, nous avons établi un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la station d'épuration nous a fait une proposition intéressante : la possibilité de se connecter à la station d'épuration de Grandfontaine. La station d'épuration de Grandfontaine recueille les eaux usées de Grandfontaine, Montferrand le Château, Thoraise. Les eaux usées sont traitées par Port Douvot. Port Douvot a demandé au cabinet Poery de faire une étude. Ce cabinet va faire la tournée des villages pour voir si les eaux usées pourraient être traitées par la station de Gandfontaine.

Cette solution peut-être intéressante, mais il s'agit pour la commune de :

- Vérifier la faisabilité technique
- Etudier les coûts afférents (poste de refoulement + coût d'exploitation)
- Etudier les délais

L'avantage d'un branchement sur la station de Grandfontaine serait un coût d'investissement beaucoup moins élevé que celui nécessaire à la construction d'une nouvelle station d'épuration. L'inconvénient est le délai qui retardera le projet d'au moins 6 mois.

La commune continue de travailler sur le projet de station d'épuration et procède aux acquisitions foncières nécessaires.

Grand Loup

Une édition spéciale consacrée exclusivement à la STAR'AC sera prochainement diffusée aux habitants.

La Poste

La commune a signé la votation pour le maintien des bureaux de poste.

CAGB

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon réalise une étude pour envisager le passage du statut de communauté d'agglomération à celui de communauté urbaine. L'étude est en cours mais a peu de chance de recueillir un avis favorable de la part du conseil communautaire. Avec la nouvelle réforme des politiques publiques, de nouvelles compétences pourraient être transférées à la CAGB, notamment la compétence urbanisme.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) prévoit de faire des concentrations urbaines, comme par exemple implanter 12 habitations sur un terrain de 1 hectare.

De la fleur au fruit

L'association intercantonale de récoltants de fruits d'Audeux, Quingey et celle des brouilleurs de cru de Boussières nous informent qu'elles ont fusionné pour former l'association « De la Fleur au fruit ». Cette année est une très bonne année avec une production comprise entre 25 000 et 30 000 litres de jus de pommes. Les personnes souhaitant obtenir du jus de pommes peuvent apporter leurs fruits et repartir avec du jus stérilisé et embouteillé.

La séance a été levée à 22h15.